

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 18 octobre 2021

Délibération n° CP-2021-0874

Commission principale : proximité, environnement et agriculture

Commune(s) :

Objet : Politique agricole - Partenariat avec la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Auvergne-Rhône-Alpes, avec l'association Graine d'emplois et avec l'association Paragrêle 69 - Attribution de subventions

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Rapporteur : Monsieur Pierre Athanaze

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 1 octobre 2021

Secrétaire élu(e) : Fatiha Benahmed

Affiché le : mardi 19 octobre 2021

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Domain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absent excusé : M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue).

Commission permanente du 18 octobre 2021**Délibération n° CP-2021-0874**

Commission principale : proximité, environnement et agriculture

Commune(s) :

Objet : Politique agricole - Partenariat avec la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Auvergne-Rhône-Alpes, avec l'association Graine d'emplois et avec l'association Paragrêle 69 - Attribution de subventions

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le rapport du 29 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

Par délibération du Conseil n° 2021-0600 du 21 juin 2021, la Métropole de Lyon a approuvé sa politique agricole pour la période 2021-2026.

I - Partenariat avec la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes 2021

Par délibération du Conseil n° 2017-2227 du 18 septembre 2017, la Métropole a approuvé une convention de partenariat avec la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes pour la préservation du foncier agricole et naturel sur la période 2017-2020 et par délibération de la Commission permanente n° CP-2020-0271 du 16 novembre 2020, la Métropole a approuvé la prolongation d'une année de cette convention. En complément de cette convention pluriannuelle, les parties ont décidé de signer, chaque année, une convention financière et technique pour régler les modalités financières du programme d'actions de l'année.

Pour l'année 2021, il est proposé que les missions mises en œuvre par la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes soient les suivantes :

- les missions liées au concours technique conformément à l'article R 141-2 du code rural et de la pêche maritime (veille foncière opérationnelle et bilan de l'activité foncière sur les espaces agricoles et naturels, régulation des prix du marché avec exercice du droit de préemption SAFER, portage foncier),

- l'information de la Métropole concernant les terrains détenus par la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes (acquisition par la Métropole, acquisition par un tiers, information de la Métropole en cas d'acquisition par un tiers),

- l'animation foncière,

- la mise en œuvre d'une intervention spécifique de la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes dans les périmètres de protection des espaces naturels et agricoles périurbains,

- la réalisation d'un bilan et d'une analyse du marché foncier rural métropolitain,

- la réalisation d'un diagnostic de la structure foncière et agricole de la ferme Perraud à Lyon.

Le montant des dépenses à engager par la Métropole, au titre de la convention avec la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes pour l'année 2021, est estimé à environ 51 645,60 € sur un budget total de 60 960 € établi de la manière suivante :

Actions	Montant (en € TTC)	Part SAFER (en € TTC)	Part Métropole (en € TTC)
veille foncière opérationnelle	19 740	4 800	14 940
régulation des prix du marché (exercice du droit de préemption)	13 680	4 514,40	9 165,60
portage foncier	18 240	0	18 240
information de la Métropole	2 400	0	2 400
diagnostic foncier ferme Perraud	6 900	0	6 900
Total	60 960	9 314,40	51 645,60

Pour mémoire, en 2020, le montant total engagé par la Métropole s'élevait à 44 745,60 € TTC.

II - Partenariat avec l'association Graine d'emplois

L'association Graine d'emplois est une association loi 1901 créée en septembre 2016 avec la Chambre d'agriculture Rhône-Métropole, 2 syndicats agricoles, le groupement d'employeurs agricoles AgriEmploi69, le service de remplacement du Rhône, la MSA 01-69 (mutualité sociale agricole) et le Centre de gestion CERFRANCE. Sa vocation est d'offrir un guichet unique de l'emploi agricole sur le territoire Rhône-Métropole, pour favoriser le rapprochement de l'offre et la demande d'emplois en agriculture, en mutualisant les ressources et les compétences afin de simplifier l'accès à l'emploi en agriculture, que ce soit pour les entreprises ou les candidats à l'emploi. Sur la région, elle est la seule organisation de ce type, fédérant les acteurs autour de l'emploi agricole.

Depuis sa création, l'association œuvre pour accompagner, chaque année, 100 employeurs en recherche de salariés et 200 candidats et pour promouvoir les métiers de l'agriculture auprès des scolaires (essentiellement collégiens), des personnes en insertion, des habitants des quartiers prioritaires de la ville (notamment Givors et Lyon La Duchère) et des personnes en recherche d'emplois ou en reconversion professionnelle.

En 2018 et 2019, elle a mis en place les semaines du salariat agricole avec une ouverture spécifique sur les publics féminins et développé des formations spécifiques pour les futurs salariés agricoles notamment avec le centre de formation et de promotion horticole d'Écully.

L'association Graine d'emplois propose d'initier un partenariat avec la Métropole, sur l'année 2021, autour du programme d'actions suivant :

1° - Axe 1 : Communiquer sur les emplois et les métiers agricoles au sein de la Métropole

L'association renforcera son action auprès des élèves de 4^{ème}/3^{ème}, des lycéens, des étudiants et des publics en insertion. Cela passera par des interventions dans les établissements et universités, la présence sur des forums métiers, des actions de détection de potentiels avec Pôle emploi et l'organisation d'un *escape game* de l'orientation agricole en lien avec les partenaires (Pôle emploi, Maison métropolitaine d'insertion et d'emploi, Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi).

Pour mobiliser les employeurs agricoles, l'association ira à la rencontre d'une trentaine d'exploitants agricoles employeurs sur la Métropole afin de leur proposer ses services. Elle organisera aussi des actions de communication à travers la presse, des témoignages vidéo et les réseaux sociaux.

2° - Axe 2 : Conduire des actions pour lever les freins à l'emploi

Graine d'emplois propose d'organiser la semaine du salariat agricole avec l'ambition d'en faire une manifestation récurrente. Des visites d'exploitations seront proposées sur le territoire métropolitain à cette occasion.

L'association s'engage aussi à diffuser les offres d'emploi et les profils de candidats en recherche et à développer l'offre de formations professionnalisantes pour répondre aux besoins de qualifications des candidats à l'emploi.

3° - Axe 3 : Accompagner les bénéficiaires du RSA du territoire

Il s'agit de communiquer auprès des structures partenaires pour favoriser l'orientation des publics et d'accompagner des bénéficiaires du RSA dans la construction d'un projet professionnel agricole et dans l'accès aux métiers, notamment par une offre de formation aux métiers en agriculture et par une recherche d'entreprises pourvoyeuses d'emplois sur le territoire métropolitain.

Le coût de l'ensemble de ces actions est estimé à 35 000 €.

La Métropole est sollicitée à hauteur de 25 000 €. Le plan de financement prévisionnel pour 2021 s'établit comme suit :

Nature de la dépense	Montant (en € TTC)	Nature de la recette	Montant (en € TTC)
axe 1 : communiquer sur les emplois et les métiers agricoles	20 500	Métropole	25 000
axe 2 : mettre en place des actions pour lever les freins à l'emploi	4 000	Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités	5 000
axe 3 : accompagner les bénéficiaires du RSA	10 500	Département (via la Chambre d'agriculture)	5 000
Total des dépenses	35 000	Total des recettes	35 000

III - Modification du plan de financement du programme d'actions de l'association Paragrèle 69

Par décision n° CP-2020-0272 de la Commission permanente du 16 novembre 2020, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € sur une dépense subventionnable retenue de 472 131 €, au profit de l'association Paragrèle 69, pour assurer le fonctionnement du système collectif de lutte contre la grêle sur le territoire.

Le budget de l'opération a été revu à la baisse suite à l'annulation de certains financements escomptés et atteint donc un montant total de 365 000 €.

Il est proposé au Conseil de conserver le même montant de subvention attribué par la Métropole et de considérer cette participation comme forfaitaire.

Le plan de financement revu est le suivant :

Charges (en € TTC)		Produits (en € TTC)	
radar + 10 licences propriétaires + abonnements	145 920	contribution des communautés de communes à 0,8 €/habitant	125 000
gonfleurs + ballons	66 240		
torches Lacroix (cartons de 12 unités) 6/poste + réassort	23 300	assureurs	45 000
gaz Hélium Linde (2 bouteilles/gonfleur)	25 000	Département	85 000
charges annexes et matériels divers (électricité, abonnement téléphone, assurance, etc.)	40 796	Métropole	30 000
animation projet 80 jours	56 544	autofinancement des agriculteurs	80 000
indemnités référents	7 200		
Total	365 000	Total	365 000

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 76 645,60 €, répartis comme suit :

- 51 645,60 € au profit de la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes,
- 25 000 € au profit de l'association Graine d'emplois,

dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe 1 et de l'axe 2 de la politique agricole de la Métropole,

b) - l'avenant à la convention avec l'association Paragrêle 69 et la modification de la dépense totale de 472 131 € à 365 000 € pour la subvention de fonctionnement de 30 000 € au profit de Paragrêle 69,

c) - les conventions à passer entre la Métropole et respectivement la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes, Graine d'emplois, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et ledit avenant, et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - Les dépenses de fonctionnement en résultant, soit 76 645,60 € TTC, seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 0P27O7174.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211018-267837-DE-1-1 Date de télétransmission : 19 octobre 2021 Date de réception préfecture : 19 octobre 2021
